

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS

NOMBRE DE COMMUNES MEMBRES : 28
NOMBRE DE COMMUNES PRESENTES : 16
NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS : 29
QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : 29
POUVOIRS : 2
M. Arnaud LATIL à M. Gil BERNARDI
M. Antoine FOGU à M. Jacques BOMPAS

SEANCE DU 12 AOUT 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre et le douze août à dix-huit heures, s'est réuni sur la Commune du Lavandou, le Syndicat des Communes du Littoral Varois, sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI.

COMMUNES REPRESENTEES (16) : BORMES LES MIMOSAS – CAVALAIRE SUR MER – COLLOBRIERES – GRIMAUD – HYERES – LA CROIX VALMER – LA GARDE – LE LAVANDOU – LE PRADET – RAMATUELLE – ROQUEBRUNE SUR ARGENS – SAINT RAPHAEL – SAINT TROPEZ – SAINTE MAXIME – SANARY SUR MER & TOULON.

COMMUNES ABSENTES (11) : BANDOL – CARQUEIRANNE – COGOLIN – FREJUS – GASSIN – LE RAYOL CANADEL SUR MER – LA LONDE LES MAURES – LA SEYNE SUR MER – SAINT MANDRIER – SAINT CYR SUR MER & SIX FOURS.

DATE DE LA CONVOCATION : 29 juillet 2024

N° DE DELIBERATION : 2024-12

DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES AU SEIN DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS – COMMUNES DE BANDOL ET DE SAINT-RAPHAEL

Monsieur le Président informe les délégués titulaires du SCLV,

Pour la Commune de Bandol :

Par délibération du 3 mai 2024 jointe à la présente délibération, la Commune de Bandol a désigné un nouveau délégué titulaire au sein du Syndicat des Communes du Littoral Varois suite à la démission de M. Roger COQUIN.

M. Alain GAUTHIER a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour siéger au sein du Syndicat conformément aux statuts actualisés.

Pour la Commune de Saint-Raphaël :

Par délibération du 29 mai 2024 jointe à la présente délibération, la Commune de Saint Raphaël a désigné un nouveau délégué titulaire au sein du Syndicat des Communes du Littoral Varois suite à la démission de M. Nicolas MARTY le 23 mai 2024 (copie ci-jointe).

Monsieur Nicolas MARTY avait été également élu Vice-Président du SCLV par délibération n°2020-03 du 27 juillet 2020.

M. Jean-Philippe GIRARDIN a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour siéger en tant que délégué titulaire au sein du Syndicat conformément aux statuts actualisés.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Syndicat de se prononcer sur la désignation de M. Alain GAUTHIER, pour représenter la Commune de Bandol et de M. Jean-Philippe GIRARDIN, pour représenter la Commune de Saint-Raphaël au sein du Syndicat des Communes du Littoral Varois.

LE CONSEIL SYNDICAL
OUI l'exposé ci-dessus
Et après en avoir délibéré
(à l'unanimité des voix)

APPROUVE la désignation de M. Alain GAUTHIER et M. Jean-Philippe GIRARDIN en tant que délégués titulaires au sein du Syndicat à compter de ce jour.

FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Jacques BOMPAS



Date de publication :

27 août 2024



LE PRESIDENT

Gil BERNARDI



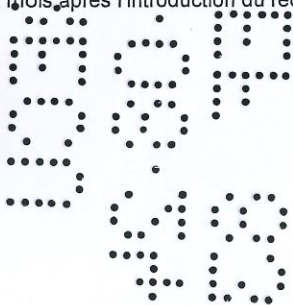
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture du Département du Var
- Date de sa publication

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai ».



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BANDOL

L'an deux mil vingt-quatre et le trois mai à dix-sept heures, l'assemblée délibérante (29 conseillers municipaux en exercice) dûment convoquée le vingt-six avril, s'est réunie en mairie annexe, rue Gabriel Péri, salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Paul Joseph, Maire.

Présents (22) : M. Joseph, Mme Bouron, M. Chorel, Mme Aymes, M. Rocheteau, Mme Nadjarian, M. Bertoncini, Mme Gigout, Mme Paladel, M. Gauthier, M. Baud, Mme Sauvan, Mme Luydlin, M. Bonnefoy, Mme Revest, M. Willier, Mme Cinquini, M. Mino, M. Bayle, M. Lefevre, M. Leclercq, Mme Pinet.

Représentés (05) : M. Bardet par Mme Bouron, Mme Mith par Mme Aymes, Mme Bertoniri par M. Rocheteau, M. Mouaddel par M. Chorel, Mme Henriot par M. Bayle.

Absents (02) : Mme Guerel, Mme Cercio.

N° et objet : 10 - Désignation des membres du conseil municipal au Syndicat des Communes du Littoral Varois - Remplacement d'un membre suite à une démission

Rapporteur : Jean-Paul JOSEPH

Par délibération n°18 du 06 novembre 2020, le conseil municipal a procédé à la nomination de Monsieur Roger COQUIN en qualité de titulaire pour siéger au sein du Syndicat des Communes du Littoral Varois.

Suite à la démission de Monsieur Roger COQUIN, 8^{ème} adjoint, il est demandé à l'assemblée de désigner un nouveau membre titulaire.

Monsieur Alain Gauthier est proposé pour être membre du syndicat.

Il est proposé de faire application de l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 pour l'élection des délégués du Syndicat des communes du Littoral Varois.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée :

- 1) d'accepter la désignation de Monsieur Alain Gauthier, en tant que membre titulaire du Syndicat des Communes du Littoral Varois;
- 2) de procéder à la nomination au sein du syndicat telle que présentée ci-dessous :

Délégués titulaires :

- M. BARDET Jacques
- M. GAUTHIER Alain

Pour (21) : M. Joseph, Mme Bouron, M. Chorel, Mme Aymes, M. Rocheteau, Mme Nadjarian, M. Bertoncini, Mme Gigout, M. Bardet, Mme Paladel, M. Gauthier, Mme Mith, M. Baud, Mme Sauvan, Mme Luydlin, Mme Bertoniri, M. Bonnefoy, M. Mouaddel, Mme Revest, M. Willier, Mme Cinquini.

Contre (0) : néant.

Abstention (06) : Mme Henriot, M. Mino, M. Bayle, M. Lefevre, M. Leclercq, Mme Pinet.

adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Jean-Paul JOSEPH
Maire de Bandol

**MAIRIE DE SAINT-RAPHAËL
(VAR)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 39 En exercice : 39	Séance du : 29 mai 2024	Date de publication : 10 JUIN 2024	Date envoi à la Sous- Préfecture : 10 JUIN 2024
---	--------------------------------	---	---

Le 29 mai, à 17h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 23 mai 2024 s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric MASQUELIER - MAIRE.

PRESENTS :

Mesdames, Messieurs, Frédéric MASQUELIER jusqu'à la question n° 49, Josiane CHIODI, Guillaume DECARD, Françoise DELAUNAY KAIDOMAR, Stéphane ISEPPI, Maxime GRILLET, Hafida RAMI, Frédéric HEUDIARD, Danièle LOMBARD, Bernard SABY, Sylvie BLANC, Yolande LOPEZ, Jean-François DEBAISIEUX, Yvonne ZUCCO, Hervé CHIRON, Ginette CIFRE, Gérard BONNAL, Françoise MEYER, Chantal ARNAUD, Max BOYER, Michel KAIDOMAR, Jean-Philippe GIRARDIN, Annie BEZIN, Frédéric TIBERI, Elodie MARCANDELLA, Elena JACQUOT, Pierre CORDINA, Joëlle DUBOIS MOUGIN, Olivier SPINNHIRNY, Jacques BLANVILLAIN, Jimmy JEANPIERRE, Brigitte VUILLEMIN, Franck ROZIÉ,

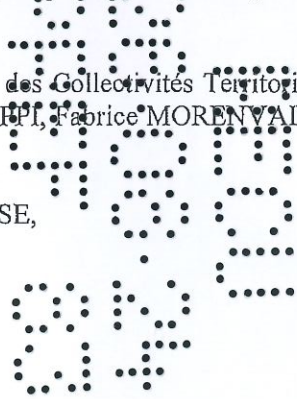
ABSENTS AVEC POUVOIR :

Conformément à l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. Jacques GENOUX à M. Stéphane ISEPPI, Fabrice MORENVAL à M. Maxime GRILLET, Mme Claudette VERMESCH à Mme Chantal ARNAUD,

ABSENTS : M. Nicolas MARTY, M. Pierre TOMASI, M. Bruno CAUSSE,

M. Frédéric MASQUELIER quitte la séance après la question n° 49.

OBJET DE LA DELIBERATION



DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

*

Syndicat des Communes du Littoral Varois - Désignation d'un délégué de la Commune

*

- n° 45

083-218301182-20240529-45-DE
Reçu le 10/06/2024

~~Mme Josiane CHIODI, Premier Adjoint au Maire~~, rappelle que la Commune est adhérente, depuis plusieurs dizaines d'années, au Syndicat des Communes du Littoral Varois, qui a objet d'étudier et de réaliser la protection, la mise en valeur et la défense des intérêts de la Côte d'Azur Varoise.

Le Syndicat rassemble à ce jour 28 communes, chacune représentée par deux délégués titulaires.

Par délibération n° 37 en date du 23 mai 2020, Monsieur Nicolas MARTY et Monsieur Michel KAIDOMAR ont été élus délégués titulaires de la Commune.

Monsieur Nicolas MARTY ayant démissionné de ses fonctions de délégué titulaire de la Commune auprès du Syndicat des Communes du Littoral Varois, il convient de le remplacer, ce qui est possible à tout moment aux termes de l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Jean-Philippe GIRARDIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de Mme Josiane CHIODI, Premier Adjoint au Maire,
A LA DEMANDE de M. LE MAIRE,
APRES en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS et REPRESENTES,

DECIDE de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

DESIGNE M. Jean-Philippe GIRARDIN en qualité de délégué titulaire de la Commune auprès du Syndicat des Communes du Littoral Varois en lieu et place de M. Nicolas MARTY ;

AUTORISE M. LE MAIRE ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FAIT et DELIBERE en séance, le jour, mois et an que dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Secrétaire de Séance,



Eléna JACQUOT

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,



Frédéric MASQUELIER

M. Nicolas MARTY
195 Boulevard Georges Clemenceau
83700 SAINT-RAPHAEL

M. Frédéric MASQUELIER
Maire de SAINT-RAPHAEL
Hôtel de Ville Place Sadi Carnot
83700 SAINT-RAPHAEL

A Saint-Raphael, le 23 mai 2024

OBJET : DEMISSION

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir noter ma démission des fonctions que j'occupais dans le cadre de la délégation que vous m'avez confié. Il s'agit notamment des fonctions suivantes :

- Administrateur de la Régie des Ports de Saint-Raphael ;
- Administrateur de la SPL SUD PLAISANCE ;
- Membre du SCLV ;

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments dévoués.

M. Nicolas MARTY

DocuSigned by:

91884D221C34434...

23/05/2024